

**Collège des Bourgmestre et Echevins**  
**Commune de FOREST**  
**Chaussée de Bruxelles, 112**  
**B – 1190 BRUXELLES**

V/réf. : PU/601023

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

N/réf. : AA/KD/FRT-2.141/s.596  
Annexe : 1 dossier

Madame, Messieurs,

Objet : FOREST. Chaussée de Bruxelles, 7. Modification de la vitrine.  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 16 novembre 2016, sous référence, réceptionnée le 17 novembre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 30 novembre 2016.

La demande se situe dans la zone de protection de l'abbaye de Forest.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection.  
La CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières. Elle recommande toutefois de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur, notamment en matière d'enseignes.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS  
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme F. Cordier ;  
- B.D.U. – D.U.